

Le Conservatoire CMDTG reconduit en Conservatoire à Rayonnement Départemental pour 7 ans

[Communiqué de presse

Cayenne, le 14 octobre 2024]

Par arrêté du 4 juillet 2024, le Ministère de la Culture a officiellement renouvelé le classement du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de Guyane en Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) pour une durée de sept ans. Ce classement valorise l'excellence pédagogique et artistique de l'établissement, il souligne la reconnaissance de la qualité des enseignements artistiques dispensés au sein de l'établissement ainsi que son engagement continu en faveur du développement culturel dans la région Guyane.

Le Conservatoire, par ses actions d'enseignement et de sensibilisation artistique, continue de remplir une mission de service public essentielle. En tant que CRD, il s'engage à dispenser une formation de qualité à tous les publics, dans les disciplines de la musique, de la danse et du théâtre, tout en participant au rayonnement culturel du territoire guyanais.

Le renouvellement de ce classement témoigne de la confiance renouvelée du Ministère de la Culture dans la capacité du Conservatoire à contribuer au développement artistique et culturel de la Guyane, à accompagner les jeunes talents dans leur cheminement artistique et à proposer un ensemble d'activités culturelles accessible au grand public. Il garantit également un parcours éducatif diversifié et structuré, allant de l'éveil à l'art jusqu'à la formation préprofessionnelle ou amateur confirmé. En tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental, l'établissement joue un rôle clé dans la diffusion et la valorisation de la culture artistique en s'impliquant sur l'ensemble du territoire guyanais.

POUR RAPPEL sur les critères de classement

Les critères de classement des conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) sont définis par le Ministère de la Culture, et concernent plusieurs aspects liés à la qualité de l'enseignement, l'organisation administrative, ainsi que l'intégration du conservatoire dans son territoire.

Ces critères sont régulièrement évalués par les services de l'État pour vérifier que l'établissement continue de remplir les exigences de son classement. Un CRD, en tant que conservatoire classé, a une mission de service public qui inclut non seulement l'enseignement spécialisé, mais aussi une contribution significative à la diffusion culturelle et artistique sur son territoire.

*A lire pour plus d'informations : **Article 5 de l'Arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique***

À propos du CMDTG

Fondé en 1987 en Ecole Nationale de Musique et Danse Edgard Nibul puis nommé depuis 2013 Conservatoire, le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de Guyane forme chaque année des centaines d'élèves, de tous âges, aux pratiques artistiques dans des environnements professionnels et amateurs. Il participe activement à l'animation culturelle du territoire, en organisant des spectacles, des concerts et des représentations théâtrales ouverts au grand public.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration remercient les équipes, les élèves, les familles ainsi que l'ensemble des partenaires pour la confiance et leurs soutiens constants.

En ce début d'année scolaire, le CMDTG se réjouit de pouvoir compter sur ce nouveau classement pour continuer d'accompagner les élèves dans leurs parcours artistiques.

Vous êtes attendu.e.s pour diffuser cette information et valoriser cet outil territorial qui crée les talents de demain.

